



## La commune vous propose les solutions suivantes :

- Le **compostage** du sapin dans son jardin,
- **Apporter son sapin dans les 3 points de collecte\*** mis en place par la commune à partir du 24 décembre (2 au niveau des points verres : intersection rues cours aux pineaux et Borne et au niveau terrain de football devant l'espace Besche, 1 au niveau du nouveau Parc paysager en centre village), vous avez jusqu'au 31 Janvier 2023 pour le déposer.
- Conserver son sapin **jusqu'à la reprise du ramassage des déchets verts.**

\*Les sapins collectés par la commune seront broyés et serviront de compost pour la commune.

## **A partir du 1<sup>er</sup> janvier : Changement du jour de collecte**

**Déchets ménagers : LUNDI MATIN**

Pour les **Ordures Ménagères** (poubelle verte)  
et pour les **Emballages** (poubelle jaune)

**Déchets végétaux : JEUDI (comme actuellement)**

Plus aucun sac ne sera ramassé.

Reprise de la collecte des déchets végétaux **le jeudi 6 avril**

Cet été: 13 et 27 juillet / 10 et 24 août

## Mesures communales pour diminuer les consommations électriques et fuel

Face à l'augmentation des coûts de l'énergie, et afin de participer à l'effort national demandé pour minimiser les coupures électriques possibles cet hiver, nous prenons des mesures communales :

- Pour l'éclairage Public, nous étendons l'extinction nocturne entre 21h00 et 7h00.
- Pour les illuminations de Noël du village, nous avons réduit le nombre de luminaires et réduit la période d'allumage
- Dans les bâtiments communaux, une température de régulation est en place (19 pour l'école et la mairie, 15 pour les salles de sport) et la plupart des chauffe-eaux sont arrêtés

Les Saints Rémois sont appelés à prendre des mesures du même ordre, afin de limiter les délestages envisagés par Enedis pendant les mois d'hiver.

Nous vous remercions de votre attention et de votre compréhension.

## **Informations Diverses :**

**Fermeture Mairie :** le 24 et 31 décembre

**Rentrée des classes le 3 janvier** (pas de centre de loisirs le 2)

**Travaux Elagage RD34 :** un élagage des haies et arbres entre le 2 et le 4 de la rue du professeur Mariller sera effectué le Jeudi 22 Décembre. Une circulation alternée sera mise en place.

## **Vœux du Maire**

Le samedi 21 janvier à 11h salle Besche  
(Confirmez votre présence avant le 18 janvier)

## Passage de l'hiver - Dispositions à prendre en cas de délestage sur le réseau électrique - info ENEDIS

Dans le contexte actuel de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être, cet hiver, supérieure à la production et ce malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier recours, une solution appelée « **délestage** » permettra de réaliser des coupures temporaires, d'une durée de 2 heures, maîtrisées et localisées par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité : **le matin de 8h à 13h** et le soir de **18h à 20h**. Nous pourrions donc être impacté à Saint Rémy l'Honoré, secteur par secteur.

Suivez les indicateurs "[Ecowatt](#)" pour connaître les risques de coupure. si vous avez un compte "Enedis", vous pourrez être informé la veille d'un délestage le lendemain (via application Enedis sur votre smartphone, ou via email si vous avez déclaré votre email). Consultez régulièrement notre site internet [www.saintremylhonore.fr](http://www.saintremylhonore.fr)

**Si délestage** le matin à l'école, pas d'accueil des enfants le matin. **Si délestage**, dysfonctionnement des numéros d'urgence (15, 17, 18, 115 et 191) > utiliser le 112. La Mairie sera ouverte en cas de délestage

*Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année*